

ANNEXE 3 : FICHE TERRITORIALE CONTRAT DE VILLE LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Quartiers d'Ar Santé Les Fontaines et de Ker Uhel

La présente fiche a vocation à présenter le contexte des deux quartiers prioritaires de la ville de Lannion, puis à détailler les orientations de ce second appel à projets pour l'année 2024.

Contexte

Lannion est la seconde ville des Côtes-d'Armor en termes de population (20 000). C'est également la ville centre de son agglomération.

Lannion a vu ses deux quartiers prioritaires, Ar Santé Les Fontaines et Ker Uhel, reconduits pour la période 2024-2030.

Le nouveau contrat de ville dresse les portraits et spécificités de ces deux quartiers:

- un taux de pauvreté toujours très élevé pour ces deux quartiers, particulièrement sur Ar Santé Les Fontaines
- une population plutôt âgée en comparaison avec les autres QPV de France
- un taux de familles monoparentales très fort, particulièrement sur la portion « Les Fontaines »
- une forte proportion de ménages isolés (1 personne/ménage), avec des profils différents selon les quartiers : forte proportion de femmes seules de + 60 ans à Ar Santé, et vieillissante et masculine sur Ker Uhel
- des ménages avec une forte dépendance aux prestations sociales (CAF...)
- un taux d'emploi faible et une précarisation des emplois en hausse
- des freins d'accès à l'emploi prégnants pour les populations en âge et en capacité d'accéder à l'emploi : mobilité, garde d'enfants...
- plusieurs grands questionnements autour de la santé :
 - difficultés d'accès aux soins,
 - problématiques spécifiques liées à la santé mentale, aux addictions...
 - répercussions sur l'emploi avec parfois une incapacité temporaire ou pérenne d'accès à l'emploi
- un cadre de vie qui s'est fortement modifié positivement sur Ker Uhel, mais qui reste à transformer sur Ar Santé Les Fontaines

Par ailleurs, le contrat de ville intègre le **quartier de Pen Ar Ru**, en tant que "poche de pauvreté" au regard des indicateurs de fragilité de ce quartier. En ce sens, des projets concernant ce quartier pourront être examinés dans le cadre du présent appel à projets.

Axes prioritaires Seconde programmation AAP 2024

Les projets déposés au titre de cet appel à projets devront s'intégrer dans les objectifs du contrat de ville.

D'ici à 2030, le contrat de ville de Lannion-Trégor Communauté visera à :

→ Intégrer localement les enjeux liés aux transitions et au changement climatique

- Accompagner les changements structurels
 - x Autour de l'amélioration du logement social et privé
 - x Autour de l'adaptation de l'offre de mobilité aux besoins des habitants des QPV
- Mettre en œuvre la requalification urbaine du quartier d'Ar Santé Les Fontaines
- Adapter l'aménagement des quartiers au regard de la gestion de la chaleur, de l'eau et du bruit
- Accompagner les démarches individuelles liées à la transition écologique autour de la gestion des déchets et de la ressource en eau

→ Intégrer localement les enjeux liés aux transitions sociales et économiques

- Améliorer l'accès aux besoins de première nécessité suivants : l'alimentation et la santé
- Favoriser l'accès pour chacun aux ressources lui permettant un développement social et personnel harmonieux :
 - x Autour de l'éducation
 - x Autour de l'éducation populaire et l'accès aux loisirs
 - x Autour de l'accès à l'emploi et à la formation
- Améliorer le sentiment de sécurité et l'accès aux services de proximité
 - x Inciter les projets de localisation et / ou regroupement de services dans les QPV
 - x accompagner les actions favorisant la sécurité de tous
 - x lutter contre la fracture numérique
 - x Favoriser la communication et l'accès aux droits
- Développer et accompagner le vivre ensemble et la transition des mentalités
 - x Accompagner les actions de cohésion sociale et d'émergence d'espaces collectifs
 - x Lutter contre toutes les discriminations, les clichés de genre et favoriser la citoyenneté
 - x Prendre en compte l'enjeu du vieillissement de la population dans les QPV
- Permettre le développement d'un écosystème économique local favorable
 - x Autour des besoins spécifiques des QPV
 - x Autour de la création d'activité économique et de l'ESS dans les QPV

→ Animer un réseau d'acteurs en développant des outils de suivi et d'échanges

- Autour de la dynamique territoriale
- Autour de la participation citoyenne

Modalités de dépôt du dossier de demande de subvention

Pour rappel, les porteurs de projet doivent solliciter le service politique de la ville de la collectivité concernée par l'action ainsi que la Déléguée du préfet si besoin, afin d'échanger sur le projet présenté, de s'assurer de sa recevabilité et d'ajuster le cas échéant l'action avant la saisie du dossier.

Pour répondre au présent appel à projets, le porteur de projet dépose **obligatoirement** dans le portail DAUPHIN une demande de subvention qui sera dirigée automatiquement vers le service instructeur de la DDETS et ce **avant le 28/07/2024**, délai de rigueur.

Pour les **renouvellements d'actions**, la recevabilité du dossier 2024 est subordonné à la production du bilan 2023 montrant les résultats de l'action et permettant d'en mesurer sa

pertinence.

Toutes les informations sont précisées aux pages 4 et 5 du cahier des charges de l'AAP départemental.

Vos interlocuteurs

Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement **tout au long de la démarche d'élaboration de leur projet** auprès des services en charge de la politique de la ville :

SERVICES DE L'ÉTAT	
Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) ddets-polville@cotes-darmor.gouv.fr	Nadège LENOIR Responsable du service insertion professionnelle et emploi, et mission politique de la ville 02 21 27 33 97
	Emilie DAVIET Chargée du suivi des contrats de ville et instructeur politique de la ville Référente DAUPHIN 02 21 27 34 05
Préfecture des Côtes-d'Armor	Morwena DOUVILLEZ-GROSSET Déléguée du Préfet à la politique de la ville morwena.douvillez-grosset@cotes-darmor.gouv.fr 02 21 27 30 33 et 06 71 89 20 69
SERVICE RÉFÉRENT POLITIQUE DE LA VILLE DES COLLECTIVITÉS	
Ville de Lannion	Anaïs ALASSEUR Chargée de mission développement local et pilote du contrat de ville anaïs.alasseur@lannion.bzh 02 96 46 64 32 et 06 87 59 19 38

Ar Santé Les Fontaines

Quartiers Prioritaires

QP

Cluster des quartiers prioritaires

QP par région

Quartiers prioritaires par région

QP par département

Quartiers prioritaires par département

Quartiers

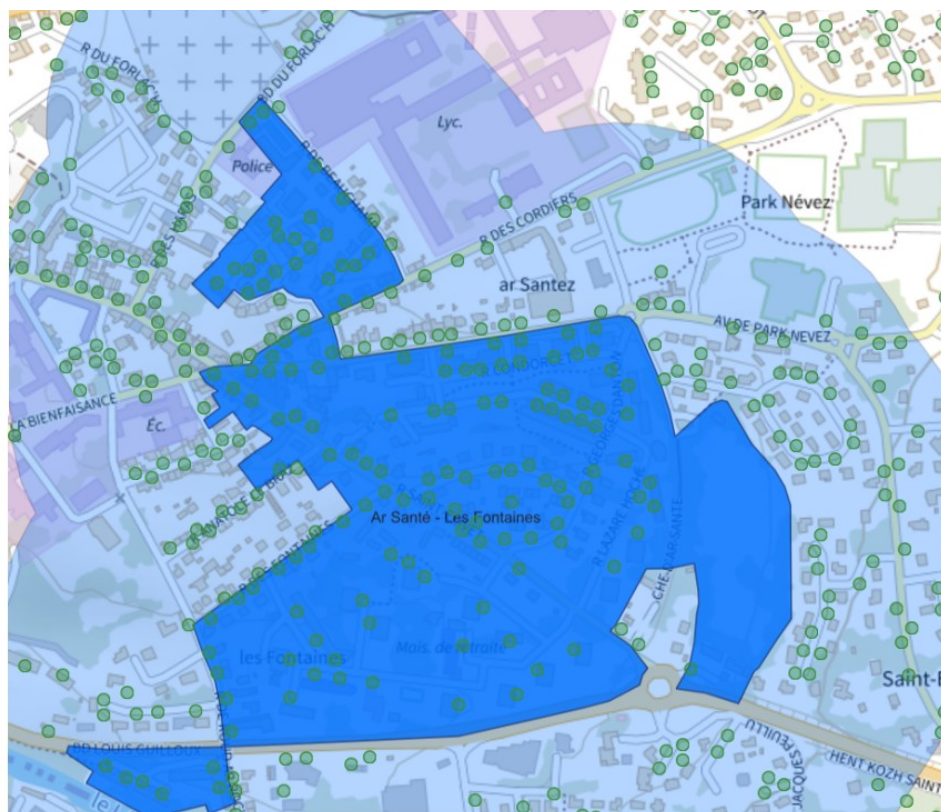
Quartiers prioritaires 2024

Quartiers prioritaires 2024

Quartiers prioritaires 2024 bande 300 m

ANCT - Janvier 2024

Quartiers prioritaires 2024 bande 300 m



Ker Uhel

Quartiers Prioritaires

QP

Cluster des quartiers prioritaires

QP par région

Quartiers prioritaires par région

QP par département

Quartiers prioritaires par département

Quartiers

Quartiers prioritaires 2024

Quartiers prioritaires 2024

Quartiers prioritaires 2024 bande 300 m

ANCT - Janvier 2024

Quartiers prioritaires 2024 bande 300 m

